COMMISSION SPORTIVE

Réunion du : **A :** **Fin :**	**21.05.2025** **18h00** **21h00**
Présidence : **Présents :**	CHARRAUD Clémentine Mme DAMOURETTE Marjorie, MASCLE Juliette , Mrs Patrick AUBARD , Bruno CAETANO, Christophe PASQUET, Thomas SORRENTINO.

INFO CLUBS

La dernière journée de Championnat le 25.05.2025 toutes les rencontres se joueront le Dimanche à 15 h, sauf exception (Horaires – Article 9 des RG de la Ligue et de ses Districts)

Aucune modification au calendrier ne sera accordée pour la dernière journée de championnat, sauf si le résultat de la rencontre pour laquelle le changement est demandé n'a aucune influence sur le classement final (Calendriers – Article 7 alinéa 4 des RG de Ligue et de ses Districts).

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 28568180 – E P. Ambrault-Sassierges 1 / US 2R du 11.05.2025 – D3 Poule B :

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 15.05.2025 qui a décidé de sanctionner les clubs de l'E. P Ambrault-Sassierges et l'US 2R en déclarant match perdu par pénalité.

Match n° 29169853 – AS Varennes 2 / SA Issoudun 2 du 23.03.2025 – D4 Poule B :

La Commission,

Prend note de la décision de la Commission de Discipline du 15.05.2025 qui a décidé de déclarer match perdu par pénalité à l'encontre des équipes de l'AS Varennes et des SA Issoudun.

FORFAITS

Dans les délais

Match n° 29169847 – US Villedieu 3 / AS Varennes 2 du 18.05.2025 – D4 Poule B :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en première instance,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de AS Varennes adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 14 mai 2025 à 22h09 déclarant le forfait de son équipe,

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à AS Varennes (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à US Villedieu (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

AS Varennes doit :

- Amende pour forfait = 75 euros x 2 : 150 **€ Forfait avant-dernière journée du Championnat (Tarif X 2),**
- Indemnités manque à gagner = 46 euros

Hors délais

Match n° 53310522 – SS Bélâbre 1 / E. Arpheuilles Clion 2 du 17.05.2025 – U13 Crit. 3 Poule C :

La Commission,

. Jugeant sur le fond et en premier ressort,

. considérant que l'article 24.1 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts dispose que tout club déclarant forfait doit prévenir le service compétition de la Ligue ou du District concerné par courriel avant le Vendredi 12 h 00 pour une rencontre ayant lieu le week-end.

. considérant que l'e-mail du club de SS Belabre adressé au District de l'Indre de Football et à son club adverse en date du 16/05/2025 à 17h54déclarant le forfait de l'équipe adverse,

. considérant que l'article 24.4 des Règlements Généraux de la Ligue du Centre et de ses Districts dispose que « si un club déclarant forfait prévient après la date fixée à l'alinéa 1 », une indemnité supplémentaire fixée par la Ligue ou le District concerné est due au club lésé.

Par ces motifs,

. décide match perdu par forfait à E.Aprheuille CLion (0 but et -1 point) pour en reporter le bénéfice à SS Belabre (3 buts et 3 points) en application de l'article 6.1. f des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

E.Arpheuilles/Clion doit :

- Amende pour forfait = 33 euros x 2 : 66 € **Forfait avant-dernière journée du Championnat (Tarif X 2),**
- Indemnités manque à gagner = 30 euros

COUPES

Merci au club du FC Déols vainqueur de la Coupe de l'Indre 2024, au club de la Berrichonne de Châteauroux vainqueur de la Coupe de l'Indre féminine, au club de l'AS Saint Gaultier Thenay vainqueur de la Coupe H. Legros 2024, au club du FC Valp36 vainqueur de la Coupe Barès 2024 et au FC Luant vainqueur du challenge Cautinat 2024, de venir rendre leur Coupe respective et ainsi récupérer leurs

plateaux de vainqueurs **le mercredi 28 mai à 18h30** au siège du District de l'Indre de Football. Un verre de l'amitié sera offert pour cette occasion.

Coupe de l'Indre Seniors René SCHOEN

HOMOLOGATION Finale du 17.5.2025

- FC Déols 1 bat l'US Le Blanc 1 - 3 à 1

Coupe Henri LEGROS

HOMOLOGATION des 8èmes de finale

Sont qualifiés pour les ¼ : AC Villers, E. Arpheuilles Clion, AS Saint Gaultier Thenay, US St Maur, ES Poulaines, ES Etrechet, BVN,

8ème de finale de la Coupe Henri LEGROS :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53337770	Ardentes As	Fc Valp 36	**29/05/2025**	**14H30**

CLUBS PRESENTS :

AC Villers, ES Etrechet, CA St Genou, ES Poulaines, AS St Gaultier, E. Arpheuilles, EGC Touvent Cx, VALP36, USAP, EC Sassierges St Germain.

Le tirage des ¼ de finale effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 1er Juin 2025 à 14h30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53360603	Ardentes As	U.S. St Maur	01/06/2025	14H30
53360604	Fc Valp 36	U.S. St Maur	01/06/2025	14H30
53360605	St Gau-Thenay	Villers Ac	01/06/2025	14H30
53360602	Arph/Clion E.	Etrechet Es	01/06/2025	14H30
53360601	Poulaines Es	Bvn	01/06/2025	14H30

Finale de la Coupe Henri Legros organisé par St Gaultier le 15/06/2025 à 15h00

Coupe Edouard BARES

HOMOLOGATION des ¼ de finale

Sont qualifiés pour les ½ : E. Palluau-St Genou 1**,** USAP 3, FC SSRP 2,

¼ de Finale de la Coupe E. BARES :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53337753	Cluis Ss 2	Touvent Chat. 3	**29/05/2025**	**14H30**

CLUBS PRESENTS :

AC Villers, ES Etrechet, CA St Genou, ES Poulaines, AS St Gaultier, E. Arpheuilles, Touvent, VALP36, USAP, EC Sassierges St Germain.

Le tirage des ½ Finales effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 1er Juin 2025 à 14 h 30** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date de match	Heure
53360576	Touvent Chat. 3	Fc S.S.R.P 2	01/06/2025	14H30
53360577	Cluis Ss 2	Fc S.S.R.P 2	01/06/2025	14H30
53360575	U.S.A.P. 3	Ent.Palluau Stgenou 1	01/06/2025	14H30

Finale de la coupe Bares organisé par le Valp36 le 08/06/2025 à 15h00

COUPES JEUNES

Coupe Pierre ROUX U18

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : FC Déols, E. Berry Sud

Coupe de District U18

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : E. USAP-Amsgt, E. Montgivray-Ardentes

Coupe Alain LABRUNE U17

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : Châteauroux, US St Maur

Coupe de District U17

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : EGC Touvent Cx, US Le Poinçonnet

Coupe M. HERVAULT U15

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : US Le Poinçonnet, Châteauroux

Coupe de District U15

HOMOLOGATION des ½ Finales
Sont qualifiés pour la Finale : EGC Touvent Cx, SC Vatan

COUPES FEMININES

Coupe de l'Indre Féminines

HOMOLOGATION des ½ Finales :
Sont qualifiés pour la Finale du 15.06.2025 : Berrichonne Cx, SS Cluis

Challenge Raymond CAUTINAT

HOMOLOGATION des ½ finales :
Sont qualifiés pour la Finale du 15.06.2025 : US Villedieu, USAP

Coupe de District Féminines à 8

HOMOLOGATION des ¼ de finale :
Est qualifié pour les ½ : E. Arpheuilles Clion, AS St Gaultier Thenay, US 2R, EC Sassierges St Germain.

CLUBS PRESENTS :
AC Villers, ES Etrechet, CA St Genou, ES Poulaines, AS St Gaultier, E. Arpheuilles, EGC Touvent, VALP36, USAP, EC Sassierges St Germain

Le tirage des ½ Finales effectué par Clémentine CHARRAUD donne les rencontres suivantes qui se dérouleront **le Dimanche 1er Juin 2025 à 10 h** sur le terrain du club premier nommé :

N° match	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Date match	Heure
53360568	St Gau-Thenay	Sassierges Ec	01/06/2025	10H
53360567	Us 2r	Arph/Clion E.	01/06/2025	10H

FMI des 17-18/05/2025

FMI non faite non justifiée 1er avertissement, amende 15 €

U13 Critérium 2 Ph3 poule C
ST GAULTIER (Match E.ST GAULTIER 2 / LUANT)

Départemental 3 poule B
BVN (Match BVN 2 / ETOILE 2)

Retard *de transmission, amende 35 €*
U15 Départemental 2 Ph2
ARPHEUILLES CLION (Match E. ARPHEUILLES 2 / LUANT) Transmission le 18/05/2025 à 12h41 au lieu du 18/05/2025 à 12h00

U13 Critérium 3 Ph3 poule C
LE BLANC (Match LE BLANC 2 / USAP 2) Transmission le 19/05/2025 à 10h05 au lieu du 18/05/2025 à 12h00

RAPPEL : EN CAS DE FORFAIT HORS DELAI OU TERRAIN IMPRATICABLE OU DE MATCH NON JOUE EN ACCORD ENTRE CLUBS LE CLUB RECEVANT DOIT FAIRE LA FMI

RAPPEL : UNE ENQUETE EST ENVOYEE SUR LA MESSAGERIE OFFICIELLE DES CLUBS ET ARBITRES EN CAS D'ABSENCE DE FMI IL EST IMPERATIF DE REPONDRE A CE QUESTIONNAIRE (vérifiez dans les courriers pèles-mêle ou indésirables)

RAPPEL : EN CAS DE PROBLEME AVEC LA FMI AVANT DE CLOTURER, LES CLUBS DOIVENT ETABLIR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER. INSERER LA FEUILLE DE MATCH PAPIER DANS FOOTCLUB (Nouveau)

A chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.
Au bout d'un certain moment, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.
Pour éviter cela il faut "vider le cache", ou "effacer les données " de l'application avant d'effectuer une synchronisation.
L'équipe recevante est en charge de la FMI et elle-seule doit réaliser des récupérations de données.
L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse
Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (https://fmi.fff.fr) ce qui permet de récupérer
les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :
- ***Pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard,***
- ***Pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard.***

Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante
Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires.
Ces actions doivent être réalisées :
- ***Pour les matchs du samedi : à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre,***
- ***Pour les matchs du dimanche : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre.***

Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse,
il est inutile de récupérer de nouveau les données, il suffit d'aller directement sur la feuille de match pour modifier les compositions si besoin.

COURRIER

Olympique de Cx : vu et pris connaissance le match se jouera à Max Ploquin
Coings/Céré : vu et transmis à la commission de l'arbitrage
SC Vatan : vu et pris connaissance

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Départementale d'Appel Général du District de l'Indre de Football (secretariat@indre.fff.fr), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition

- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas.

La Présidente de la CS,
C. CHARRAUD